



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 16, numéro 1

26 janvier 2012

*Les membres du conseil municipal
ainsi que les employées
et employés municipaux
unissent leurs voix pour vous offrir
leurs meilleurs vœux
pour une très bonne et
heureuse année 2012!*

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à consulter le site Web de la Municipalité, où vous pourrez trouver de l'information pertinente et consulter divers documents se rattachant à la vie municipale :

- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Avis publics
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2012 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2012 des collectes des ordures et de la récupération

www.saintantoinedetilly.com

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 février
à 20 h
au centre communautaire
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Site Web de la Municipalité</i>	page 1
Travaux publics	
<i>Déneigement et stationnement dans les rues</i>	page 2
<i>Neige dans le chemin public</i>	page 2
<i>Propriétaires d'animaux domestiques</i>	page 2
<i>Aménagements en bordure de la rue</i>	page 2
<i>Lumières de rue défectueuses</i>	page 2
<i>Numéro de porte</i>	page 2
Loisirs	page 3
Message du maire	page 3
Petite histoire de Saint-Antoine-de-Tilly	page 4
Urbanisme	
<i>Second projet de règlement</i>	page 5
Organismes	
<i>Bibliothèque La Corne de brume</i>	page 6
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	page 6
<i>Comité de la pastorale et liturgie</i>	page 7
<i>Maison de la famille</i>	page 7
<i>Locaux à louer</i>	page 7
<i>Fête des semences</i>	page 8
<i>Service 211</i>	page 8
<i>Récupération des cartouches d'encre</i>	page 8
<i>Récupération des piles</i>	page 8

TRAVAUX PUBLICS

DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT DANS LES RUES

Pour faciliter les opérations de déneigement, la Municipalité requiert la collaboration de tous et de toutes. Ainsi, nous vous saurions gré d'**ÉVITER** de stationner vos véhicules automobiles dans les rues municipales, particulièrement de 22 h à 7 h, pour faciliter le travail des déneigeurs et assurer une meilleure sécurité pendant ces travaux de déneigement.



NEIGE DANS LE CHEMIN PUBLIC

Par la présente, nous voulons aviser tous les citoyens que le fait de déverser, de déposer, de jeter, de lancer ou de permettre que soit déversé, sur les chemins publics, trottoirs, terrains publics, de la neige ou de la glace en provenance d'un terrain privé est prohibé. Des amendes sont applicables.



PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

À la suite de nombreuses plaintes concernant les excréments de chiens laissés ici et là sur notre territoire, et ce, en présence de leurs maîtres, nous sommes dans l'obligation d'agir avec sévérité envers ceux-ci. La réglementation prévue à cet effet sera appliquée, et ce, sans autres avis. L'article 31 du Règlement 2000-425 sur les animaux stipule : « L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien constitue une infraction. »

Un chien doit être porté ou conduit au pas et ne se trouver en aucun cas sur un terrain privé autre que celui de son gardien.

Les pénalités applicables seront mises en vigueur. Une amende de 100 \$ sera donnée à toute personne en infraction. Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.



AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leurs propriétés, tels que boîtes aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, lampadaires, afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage de véhicules de déneigement.

Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfouie sous la neige laissée par le renvoi de la charrue et la voiture pourrait même être endommagée. À ce moment, le déneigeur ne pourra être tenu responsable.

LUMIÈRES DE RUE DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rue défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des citoyens et citoyennes. Lorsque vous remarquez qu'une lumière de rue ne fonctionne plus ou est défectueuse, veuillez le signaler en téléphonant au bureau municipal au 418 886-2441, poste 0 et en aviser Mme Lucie Brunet.

Merci de votre vigilance.

NUMÉRO DE PORTE

Nous tenons à vous rappeler qu'il est indispensable pour chaque propriétaire d'afficher adéquatement le numéro de porte de sa propriété, de façon à bien diriger le Service des incendies et des premiers répondants de la Municipalité.

Ce numéro doit être installé à un endroit parfaitement visible de la voie publique. Cela est une question de sécurité pour chaque citoyen et citoyenne.

NUMÉRO DE PORTE



LOISIRS

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a engagé une nouvelle coordonnatrice des loisirs, Mme Lisandre Gagné. Pour toute inscription, demande d'information, réservation concernant les loisirs, communiquez avec Mme Gagné, elle se fera un plaisir de vous répondre et de vous rencontrer.

À la mairie : 418 886-2441, poste 208,
au centre communautaire : 418 886-2726.



MESSAGE DU MAIRE

J'EN APPELLE AUX CITOYENS DE BONNE VOLONTÉ

Avant mon élection comme maire, j'avais remarqué que la progression citoyenne en termes d'activités sociales se limitait surtout à des activités sportives.

C'est bien et bon pour la santé de faire des activités sportives et nous devons encourager un mode de vie sain. Nous devons aussi favoriser l'émergence d'activités de loisirs et de culture afin que la qualité de vie à Saint-Antoine-de-Tilly progresse vers le mieux-être **pour toutes et pour tous**. Ce faisant, nous devons aussi remettre entre les mains de l'ensemble des citoyens nos outils de développement social que sont le centre communautaire et le terrain de jeu.

J'ai aussi remarqué que nous avons une population instruite avec beaucoup de talents qui demandent à se faire connaître, à s'améliorer et à se développer. Pourquoi ne pas en faire profiter les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly?

J'avais donc inscrit dans mon programme le projet de mettre sur pied un comité sport, loisirs et cultures.

Donc, depuis deux ans déjà, j'en parle et j'en discute avec différents citoyens chez qui j'ai pu observer une réception favorable du projet.

Les questions qui se posent maintenant sont celles-ci : comment démarrer un tel projet? Quel type de comité devons-nous créer? Comment faire converger la dynamique des sports, des loisirs et de la culture? Comment intégrer cette convergence dans la structure administrative de la Municipalité afin de l'aider adéquatement? Comment s'assurer que nous allons créer un comité transparent et accessible à tous?

Vous observez comme moi que ce n'est pas un travail facile, et la mise en place d'un tel comité catalyseur de projets et de rêves demandera les efforts d'un petit groupe de bénévoles venant de divers groupes actifs.

Ce n'est pas avec un groupe de vingt personnes autour d'une table qu'on pourra progresser dans ce projet d'avenir.

J'ai donc demandé à quelques citoyens de participer à une première rencontre informelle de discussion afin de brasser les idées et d'obtenir leur collaboration pour concrétiser la création de ce comité qui n'a pas encore de nom ni de structure.

Cette démarche attire déjà d'autres bénévoles venant de différents milieux, ce qui permet d'avoir autour de la table diverses opinions. À titre d'initiateurs, ces quelques membres me proposent déjà d'autres personnes à réunir autour de la table, et je trouve cela encourageant. Je crois que ce comité temporaire de création saura représenter au mieux tous les intérêts sociaux de notre communauté.

Je vous demande donc d'appuyer ces bénévoles dans leur démarche de création d'un organisme qui ralliera la population autour d'un intérêt commun. Cet intérêt, c'est le rehaussement de la qualité de vie, une reconnaissance et le développement de nos talents et finalement une société saine, équilibrée et active.

Ce petit groupe compte sur votre appui et votre participation à ce défi des plus intéressants.

Merci!

Ghislain Daigle, maire

Note : Un article paraîtra régulièrement au sujet de la progression du comité. Vous pourrez intervenir auprès des membres.

PETITE HISTOIRE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

NOTRE PREMIER MAIRE, UN PERSONNAGE D'EXCEPTION

Augustin Bergeron fils, mon arrière-grand-père, demeure sur la côte et non dans Les Fonds jusque vers les années 1860. En 1861, il construit sa résidence dans Les Fonds, au 4428, de la Promenade, ainsi que le bâtiment de la ferme. En 1855, il devient le premier maire de Saint-Antoine-de-Tilly. Ambitieux et plein de projets, il nourrit depuis longtemps l'idée de construire un bateau pour transporter les passagers et la marchandise des cultivateurs vers le centre des affaires, soit la traverse de Lévis-Québec.

Voici son histoire, que j'ai reconstituée avec de vieux contrats et documents conservés par ma famille.

En plus de cultiver et de développer son lopin de terre comme tous ses concitoyens, il projette de devenir capitaine de bateau. Le 19 février 1840, il traverse le fleuve sur le pont de glace, avec le notaire, rencontre les résidents de Cap-Santé et de Pointe-aux-Trembles (Neuville) et s'engage par contrat à transporter les résidents dans son futur bateau à vapeur.

Le 16 avril 1842, Augustin Bergeron signe un contrat de construction de son bateau avec Antoine St-Jean, charpentier maritime demeurant à Saint-Roch, Québec. Dans ce contrat, il hypothèque et donne en garantie de paiement sa résidence, sa ferme et ses animaux afin d'assurer le paiement des frais de construction de l'équipe du charpentier Antoine St-Jean.

En janvier 1844, il signe une entente et un contrat notarié avec les paroissiens de Saint-Antoine-de-Tilly pour leur assurer le même service de transport en bateau. Le quai de bois sera bâti à l'extrémité nord de sa ferme, sur les berges du fleuve. Le quai aura 300 pieds de long et servira pour l'opération de son *stream boat*. Ayant signé tous ces contrats, il s'assure d'avoir l'exclusivité du service dans cette aventure. Il exige aussi que Cap-Santé et Neuville construisent leur propre quai pour recevoir son bateau.

La construction du bateau se réalise à l'arrière de sa résidence (4428, de la Promenade). Le *St-Antoine I* est lancé fin mai 1854 et baptisé en grande pompe, en présence de citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly, par le révérend Béland, curé de Saint-Antoine.

Ce bateau est muni d'un moteur à vapeur, chauffé au bois. Ce qui implique, à chaque voyage, l'embarquement de 12 à 14 cordes de bois. Le service de transport se fait vers Québec en plus des pèlerinages annuels à Sainte-Anne-de-Beaupré. Le *St-Antoine I* navigue pendant dix ans.

St-Antoine II – 1864 à 1885. Le bateau est aussi construit près du quai, sur sa propriété. Ce second bateau est plus gros et comporte une amélioration majeure. Le moteur est chauffé au charbon, ce qui permet une économie de poids et d'espace sur le bateau. Le second bateau est construit par Joseph Beaudry, charpentier maritime. J'ai en main le permis de navigation du *St-Antoine II* (1876). Les noms des membres d'équipage ainsi que leur salaire mensuel y sont mentionnés.

Un artiste de Sainte-Croix, M. Giroux, a réalisé un dessin du bateau, car à cette époque, la photographie n'existait probablement pas. Ces documents et graphiques sont exposés à la galerie d'art Les Oies blanches, dans le village de Saint-Antoine-de-Tilly.

Puis vint la compétition... Le bateau *Ste-Croix* est en service à compter de 1883. Construit par le capitaine Ferdinand Boisvert, son fils, ce bateau a eu pour maître à bord mon grand-père maternel, le capitaine Émile Boisvert, pendant 37 ans.

C'est ainsi qu'en 1884 se termine la carrière de capitaine de mon arrière-grand-père.

Le *St-Antoine II* fut démolí l'année suivante.

Jean-Charles Bergeron



URBANISME

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-372 DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN D'ASSUJETTIR TOUS NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS QUI REQUIÈRENT L'AJOUT D'UNE RUE PUBLIQUE OU PRIVÉE À LA PRODUCTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 novembre 2011, le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2011, un second projet de règlement visant à modifier le Règlement 97-372 de plans d'aménagement d'ensemble afin d'assujettir tous nouveaux développements qui nécessitent l'ajout d'une rue à un dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Ainsi, ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi :

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Assujettir tous les développements qui requièrent l'ajout d'une rue au dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble

... peut provenir de l'ensemble de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

Le projet de règlement vise l'entièreté du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 2 février 2012 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 décembre 2011 (date d'adoption du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être placée sous curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 décembre 2011 (date d'adoption du second projet de règlement), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas placée sous curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 26 janvier 2012
Diane Laroche, directrice générale

ORGANISMES

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Chute à livres

Afin de protéger les livres et revues que vous déposez dans la chute à livres, nous vous demandons de les placer dans un sac. Nous avons mis une boîte de sacs à votre disposition sur le mur extérieur de la bibliothèque, près de la porte d'entrée.

Horaire

Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Jeudi	10 h à 11 h
Dimanche	10 h à 12 h



FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Les prévisions budgétaires pour 2012 sont adoptées. Elles ont été publiées dans le feuillet paroissial et vous pouvez les consulter tous les lundis et mercredis au secrétariat de la Fabrique.

La campagne du chauffage donne de bons résultats. À la mi-décembre, 9 500 \$ étaient recueillis.

La nouvelle fournaise est opérationnelle. Elle a coûté 27 277,97 \$. L'installation a été faite de façon professionnelle par Plomberie René Bolduc inc. Nous sommes satisfaits de la décision prise en début d'automne. Elle nous évitera de mauvaises surprises et permettra, nous l'espérons, de réaliser des économies sur les frais de chauffage annuel.

La fabrique ne prévoit aucun projet de rénovation pour 2012.

Les membres de la fabrique tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui leur ont prêté main-forte lors des activités directement liées à la paroisse. Cette aide est grandement appréciée!

Félicitations et merci à Mme Clémence Aubin et M. Jacques Dumas, qui ont accepté de renouveler leur mandat de marguillier. Bienvenue à M. Raymond Roux, nouveau marguillier.

Les marguilliers et marguillières de la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly vous souhaitent une année 2012 remplie de bonheur!

Michel Lambert, président d'assemblée
Patricia Chouinard, marguillière

RAPPORT FINANCIER

Résultats financiers 2011 : les revenus totalisent 154 475 \$ et viennent des sources principales suivantes :

- 52 020 \$ de la contribution volontaire annuelle (CVA);
- 13 203 \$ de la collecte spéciale pour le chauffage;
- 16 000 \$ de la Société de conservation du patrimoine;
- 34 732 \$ de subvention provenant du Conseil du patrimoine religieux relativement au renforcement de la toiture de la sacristie et à la peinture du plafond de la sacristie.

Les dépenses totalisent 184 649 \$; les principales sont :

- 58 018 \$ pour le personnel, dont 25 401 \$ pour le personnel affecté au volet religieux et 32 617 \$ pour le personnel laïque;
- 32 777 \$ pour les frais courants de l'église (13 302 \$ pour le chauffage, 5 102 \$ pour les assurances, 9 802 \$ pour l'électricité et l'entretien courant);
- 49 619 \$ pour les travaux subventionnés à la sacristie;
- 27 277,97 \$ pour le remplacement de la fournaise.

De façon générale, les dépenses sont comparables au budget.

Le déficit de l'année s'élève à 30 174 \$ et s'explique par le remplacement de la fournaise (27 277,97 \$) et la portion de 30 % non assumée par le gouvernement dans les travaux à la sacristie (9 121 \$). Vous aurez constaté également que des efforts d'entretien importants ont été apportés aux portes, fenêtres et peinture des murs extérieurs, signe de l'importance accordée à la conservation et au maintien en bon état de notre patrimoine.

Nous remercions la population pour sa contribution à tout type d'activités relevant de la paroisse, contribution qui permet la poursuite des activités de la fabrique.

Le conseil de fabrique
Michel Lambert, président d'assemblée



COMITÉ DE LA PASTORALE ET LITURGIE

Le temps des Fêtes, avec toutes ses belles célébrations, est déjà passé. Nous voulons remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants qui ont participé aux messes de Noël, du jour de l'An et de l'Épiphanie. Une merci bien spécial est adressé aux prêtres, les abbés Pierre Dufresne et Gilles Rhéaume, ainsi qu'à l'animateur de pastorale Richard Drouin; ils ont été de bons guides.

Toute notre reconnaissance aux personnes qui ont fait des dons pour l'achat de poinsettias pour la décoration de l'église, aux chevaliers de Colomb pour leur participation, au sacristain, à l'équipe des servants de messe, aux lecteurs, aux ministres de la communion et aux personnes qui ont accepté de participer d'une façon spéciale à cette messe de la nuit de Noël.

Un grand merci également aux choristes du Chœur liturgique et à l'organiste Olivier Tye Gingras, pour nous avoir mis dans une si belle ambiance par la musique et leurs chants de circonstance.



MAISON DE LA FAMILLE

Heures d'ouverture de la Maison

Lundi, mardi et mercredi : de 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 20 h
Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Site Internet : www.maisonfamillelotbiniere.com

LES CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les Centres de jour Familles sont un point de rencontre pour les parents qui ont des enfants entre 0 et 5 ans, dans le but d'apprendre, de partager et de s'amuser. C'est un soutien pour les parents et un lieu d'apprentissage pour les enfants. Les Centres de jour Familles ont lieu à :

- ❖ Saint-Narcisse, le mardi 24 janvier à 9 h
- ❖ Val-Alain, le mercredi 25 janvier à 9 h
- ❖ Saint-Apollinaire, le vendredi 27 janvier à 9 h

Pour plus d'information, n'hésitez pas à téléphoner à la Maison de la famille au 418 881-3486.

RENCONTRES MENSUELLES LES 1^{ER} ET 3^E MARDIS DU MOIS

Le deuil... un passage – 7 et 21 février 2012

Le décès d'un proche est l'un des événements les plus pénibles de la vie. Nous craignons tous la perte d'un être cher et les répercussions d'une telle perte dans notre vie. S'en remettre demande du temps. Nous réagissons tous différemment. Nous avons parfois besoin d'aide pour faire face aux changements qu'un tel événement suscite dans nos vies. Affronter le deuil efficacement est essentiel à notre santé mentale.

Bienvenue à la Maison de la famille de Lotbinière de 19 h à 20 h 30.

Animatrice : Danielle Dubé

LE CAFÉ-BRIOCHES

12 février à 11 h

Ma participation à l'univers
Conférencière : Francine Moreau

NOS SOUPES-REPAS DU MARDI SOIR

21 février à 17 h

Indépendance, dépendance et codépendance

La dépendance n'est pas très bien perçue socialement. L'indépendance est-elle vraiment la solution? Et si l'équilibre se trouvait entre les deux? Comment sortir du cercle vicieux de la codépendance et de la dépendance? Comment remplir le vide affectif qui nous a été légué en héritage?

Conférencière : France Gosselin

FORMATIONS MENSUELLES

1^{er} février à 13 h 30

L'auto-référence : un outil utile à l'intervention

L'importance des images du thérapeute dans la construction de l'intervention. Comment utiliser le matériel disponible.

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
a deux locaux à louer
d'une superficie de 88 pi² chacun
au 955, rue de l'Église (édifice de la caisse).

Pour toute information,
joindre Mme Diane Laroche
au 418 886-2441, poste 103.



FÊTE DES SEMENCES

Bouffée de printemps en plein hiver, la fête des semences de Saint-Apollinaire accueille depuis neuf ans jardiniers amateurs et horticulteurs chevronnés. C'est l'occasion rêvée de faire le plein de semences produites au Québec et d'y dénicher des graines biologiques ou patrimoniales. On y vient aussi pour l'atmosphère conviviale et les conseils avisés des producteurs et d'autres amateurs qui partagent avec plaisir leurs connaissances.

Ce rendez-vous incontournable aura lieu :

DATE : le dimanche 19 février 2012
HEURE : de 10 h à 15 h
LIEU : à la salle communautaire
83, rue Boucher, Saint-Apollinaire

Casse-croûte santé sur place. Entrée libre.

Bienvenue à tous et à toutes!

Pour information,
Jacinthe Létourneau : 418 881-3956



Le 211 disponible chez vous!

Le 211 est un **service d'information et de référence** gratuit et confidentiel qui dirige les personnes vers les **ressources existant dans la communauté** dans les régions de la Capitale-Nationale (Québec, Portneuf et Charlevoix) et de Chaudière-Appalaches.

Les préposés du Service 211 sont en mesure de comprendre le problème qui leur est soumis et de trouver l'organisme ou le service qui répondra le mieux aux besoins de la personne. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants.

Les heures d'ouverture sont du **lundi au vendredi de 8 h à 21 h et les samedis et dimanches de 8 h à 18 h.**

Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site Internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou à leur travail.

Voici l'adresse : www.211quebecregions.ca

RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La Fondation MIRA récupère les cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement, qui est de plus en plus importante, et celle de la Fondation MIRA, qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour MIRA
CAR ÇA M'TOUCHE »



RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture.

Un geste facile pour vous!

Un pas de plus pour l'environnement!



Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 23 février 2012
Date de tombée des articles : 16 février 2012
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Isabelle Bouchard

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : info@saintantoinedetilly.com
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com
Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi